

Image not found or type unknown



saisie conservatoire

Par **mari.on61**, le **03/10/2019** à **13:31**

Bonjour quand une procédure de saisie conservatoire est lancée est que le jugement n'est toujours pas passer le débiteur a t'il le droit de réclamer les interets. Eux ceux ci sont bloquer jusqu'au jugement si oui quel est l'article de loi qu'il le dit